

Jean-Michel PREGET
4 Rue des Cistes
31130 Saint-Aunès

Mme le Maire
Marie-Thérèse BRUGUIERE

Mairie de Saint-Aunès
Place de la Mairie
34130 Saint-Aunès

Déposé en mairie le 29/04/2015

REF : question_20150429_01

Madame le Maire,

Nous souhaiterions proposer au débat du conseil municipal le point suivant :

«

Par délibération du 21 janvier 2015 le conseil municipal a voté la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) en vue de l'extension de l'EcoParc.

Malgré la pression foncière subie par notre commune, nous devons instituer des gardes-fous pour limiter l'impact de ces aménagements sur les exploitations agricoles et préserver la qualité de vie de nos habitants.

Le périmètre de la ZAD n'étant pas fixé nous vous proposons de retenir le principe suivant : instituer une coupure végétale ou agricole de part et d'autres du ruisseau et limiter l'extention de l'Ecoparc à la partie Est de cette zone.

Voici un croquis de cette zone d'aménagement concernée.



Le périmètre d'extension de l'Ecoparc ainsi défini correspond à une superficie de 4,5ha environ.

D'où la question que nous vous soumettons : Peut-on retenir le principe de notre proposition et la soumettre à la commission urbanisme pour finalisation ?

»

Dans l'attente du débat qui ne manquera pas de s'engager en conseil municipal, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe municipal minoritaire,
Jean-Michel PREGET